



EPREUVES DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS 2^{ème} GRADE RECRUTE EN TANT QU'INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA METEOROLOGIE

	Coefficient	Durées
<u>Admissibilité :</u>		
1° Note de problématique	1	3H
<i>L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré par les services de l'établissement public Météo-France dans le cadre de ses missions telles que définies par le décret du 18 juin 1993. Cette épreuve fait appel, d'une part, à des connaissances techniques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans les divers domaines d'activités de l'établissement public Météo-France.</i>		
<i>Cette épreuve vise à apprécier la capacité de raisonnement du candidat et à comprendre des textes de nature technique ainsi que sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter.</i>		
<i>Pour cette épreuve, les candidats peuvent se voir proposer un ou plusieurs dossiers au choix</i>		
<u>Admission :</u>		
2° Entretien avec le jury	1	30 mn
<i>Cet entretien, vise à apprécier la motivation et les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 mn au plus. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier RAEP constitué préalablement par le candidat. Le dossier n'est pas noté.</i>		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 20.